



PROTECTION DE L'ENFANCE ET TRANSFERTS MONÉTAIRES FICHE DE CONSEILS

Cette fiche de conseils comprend une terminologie et des messages clés, un résumé des dernières données disponibles et divers conseils sur la stratégie, la conception du programme et la gestion du cycle en ce qui concerne l'utilisation des transferts monétaires (TM) dans le cadre de mesures prises pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance. Une liste des principales ressources connexes est fournie.

Cette fiche a été élaborée en étroite collaboration avec la Task Team on Cash for Protection (TTC4P) du Global Protection Cluster (GPC), le domaine de responsabilité (AOR) de la protection de l'enfance et le groupe de travail de l'Alliance sur les TM et la protection de l'enfance. Elle est destinée à toute personne impliquée dans les programmes de la protection de l'enfance, et plus particulièrement, mais pas exclusivement, au personnel chargé de leur mise en œuvre.

Elle ne prend en compte que les TM pour les résultats en matière de protection de l'enfance, par opposition aux considérations liées à la protection de l'enfance dans d'autres programmes de TM ou d'autres programmes sectoriels de protection de l'enfance, à moins qu'elles ne soient considérées comme pertinentes pour atténuer les risques liés à la protection ou renforcer les avantages en la matière.

Nous tenons à remercier le Bureau américain de la population, des réfugiés et des migrations (BPRM) pour sa généreuse contribution au financement des activités de la Task Team Cash for Protection (TTC4P) du Global Protection Cluster, ainsi que pour la rédaction et la conception de cette fiche de conseils.





En quoi consiste l'utilisation des TM pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance ?

- Le cash pour la protection vise à répondre aux risques ou aux besoins de protection spécifiquement identifiés au niveau des individus ou des ménages en utilisant l'aide sous forme de transferts monétaires. Cette fiche de conseils se concentre sur l'utilisation des TM pour atteindre les objectifs de protection de l'enfance (PE), selon les deux méthodes suivantes :

- **L'intégration de la protection**, dans le cadre de laquelle des interventions sont mises en œuvre parallèlement aux TM pour atteindre des objectifs de protection spécifiques, et
- La **protection spécifique**, qui fait référence aux interventions et aux services spécialisés dans ce domaine.

La notion de « cash pour la protection » n'est pas considérée comme incluant la **protection transversale**, c'est-à-dire la prise en compte de considérations liées à la protection, telles que la sécurité et la dignité des participants, tout au long

du cycle du programme dans toute intervention humanitaire sous forme de TM. Il s'agit par exemple d'assurer la sécurité lors des transferts d'espèces à usage multiples (MPCA). Bien que les MPCA puissent contribuer aux résultats de la protection de l'enfance et qu'ils doivent toujours mettre en œuvre la protection transversale, il ne sont pas considérés comme du « cash pour la protection ».

- Il existe une grande variété de points de vue et de pratiques lorsqu'il s'agit de TM destinés à la protection de l'enfance. Certains considèrent que les TM pour la protection de l'enfance ne devraient être déboursés que dans le cadre de la gestion des cas, tandis que d'autres gèrent des programmes qui les utilisent dans le cadre d'une approche mixte conjuguant la protection de l'enfance à d'autres objectifs (programmation intégrée). Les points de désaccord sont mentionnés dans la fiche d'information pour tenir compte de l'existence d'approches et de concepts différents.

POUR EN SAVOIR PLUS

- [Cash for Protection definitions: Working Document | Global Protection Cluster](#)
- [C4P May 2023 - Rome workshop report | Global Protection Cluster](#)

ÉTUDE DE CAS N° 1 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES TM DANS LE CADRE DE LA GESTION DES CAS

Au Cambodge, Save the Children a mis en œuvre un programme de transfert monétaires et de promotion des moyens de subsistance dans un contexte où la violence à l'encontre des enfants est répandue et où la séparation des familles est fréquente, une situation encore exacerbée par le COVID-19. 14 % des ménages ciblés ont déclaré que les enfants étaient séparés des personnes qui s'occupaient d'eux, 10 % ont déclaré que les enfants travaillaient et 36 % étaient stressés et tendus. Le projet a mené à une évaluation des risques liés aux TM afin d'identifier les problèmes en matière de protection, de sécurité et de fonctionnement inhérents à la distribution d'espèces par le biais de l'argent mobile, en intégrant les risques potentiels dans les outils de suivi. Les interventions ont été mises en œuvre dans le cadre d'un système de gestion de cas existant. En ciblant 750 ménages en situation de grande précarité économique, 8 transferts monétaires mensuels sans condition ni restriction, d'un montant de 41 à 78 dollars par ménage, ont été effectués pour éviter que les familles ne recourent à des mécanismes d'adaptation négatifs. Au cours de cette période, trois suivis post-distribution ont été organisés, pour couvrir 10 % des bénéficiaires à chaque tour. Dans un souci de durabilité, les familles ont été encouragées à s'engager dans un processus de relèvement des moyens de subsistance qui tienne compte des besoins des enfants. La gestion des cas a été assurée tout au long de l'intervention. Une réduction de la séparation des enfants de leurs aidants (1 % à la fin de l'enquête), du travail des enfants (7 %), du stress et des tensions au sein du ménage (1 %) a été signalée.

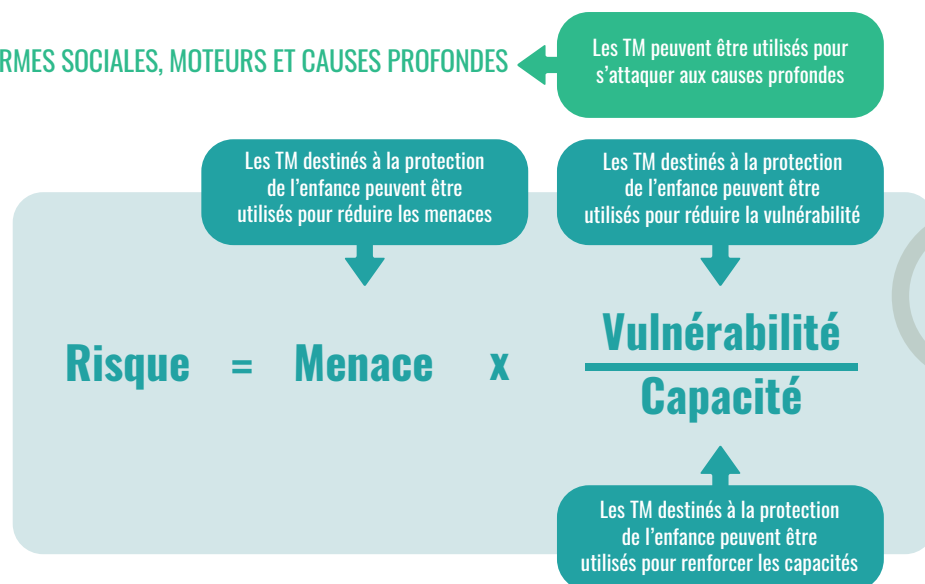
Source : [TM et protection de l'enfance : Résumé des pratiques et des données probantes des programmes de Save the Children 2022-2023](#).



Quand utiliser les TM dans le cadre de la protection de l'enfance ?

- Les TM permettent de fournir une assistance parallèlement à d'autres modalités. L'accent doit être mis sur le risque lié à la protection de l'enfance à traiter, et le processus doit commencer avec une analyse du risque lié à la protection de l'enfance et un examen des différentes manières de traiter ledit risque. Il peut s'agir d'argent liquide ou de bons, de prestations de services, d'assistance en nature, de renforcement des compétences et de sensibilisation, ou d'une combinaison de ces éléments. Le fait de conjuguer les TM à d'autres modalités est connu sous le nom de « cash+ ».
- Les TM s'intéressent aux facteurs économiques des risques liés à la protection de l'enfance. Ils peuvent :
 - i) Faciliter l'accès des enfants aux services en couvrant, par exemple, les frais de transport, les services de santé, le soutien juridique, l'aide psychosociale, l'éducation ou d'autres formes de soutien ;
 - ii) Améliorer la prise en charge des enfants en allégeant la pression financière et en améliorant la dynamique familiale et le bien-être ;
 - iii) Atténuer l'implication des enfants dans des stratégies d'adaptation néfastes pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages. Toutefois, les professionnels s'accordent à dire qu'en l'absence d'un objectif clair en termes de protection de l'enfance, les interventions purement socio-économiques ne doivent pas être considérées comme des TM pour la protection de l'enfance.
- L'équation du risque en matière de protection suggère que ledit risque est déterminé par l'ampleur de la menace et le niveau de vulnérabilité d'une personne ou d'un ménage par rapport à ses capacités. Les TM peuvent être utilisés pour réduire la menace, la vulnérabilité des personnes ou pour renforcer leurs capacités. Dans tous les cas, l'exposition des personnes au risque s'en trouve réduite.

CONTEXTE : NORMES SOCIALES, MOTEURS ET CAUSES PROFONDES



- Pour déterminer si les TM constituent une réponse appropriée à votre intervention, il est essentiel d'analyser les risques liés à la protection de l'enfance, leurs causes profondes et les facteurs déclencheurs dans votre contexte opérationnel.

La théorie du changement de votre intervention doit refléter une compréhension des risques liés à la protection de l'enfance et de leurs déclencheurs et présenter les différentes étapes qui jalonnent la manière dont votre intervention abordera les

risques en question. Par exemple, le mariage d'enfants peut être motivé par une combinaison de facteurs économiques, l'impossibilité d'accéder à l'éducation et l'acceptabilité culturelle. Les TM ne peuvent s'attaquer qu'aux facteurs économiques des risques liés à la protection de l'enfance.

- Les TM peuvent être utilisés à la fois pour prévenir les risques liés à la protection de l'enfance (par exemple, pour réduire le besoin de recourir à des stratégies d'adaptation négatives) et pour répondre aux besoins des enfants qui connaissent ou ont connu des problèmes liés à la protection de l'enfance (par exemple, pour garantir l'accès aux services en cas de maltraitance).

À quel moment les TM destinés à la protection de l'enfant ne sont pas forcément appropriés

- Les TM à eux seuls ne permettent pas de s'attaquer à d'autres types de facteurs de risque en matière de protection de l'enfance que les facteurs économiques, tels que les normes culturelles. D'autres modalités sont plus appropriées pour traiter les facteurs non économiques.
- Les facteurs contextuels et de marché déterminent également si les TM constituent une réponse appropriée. Voir ci-dessous la section « Évaluations » sur le type d'informations que vous devez collecter pour déterminer quelle modalité d'intervention est la plus adaptée. Ces informations vous permettront de définir si les TM sont appropriés.

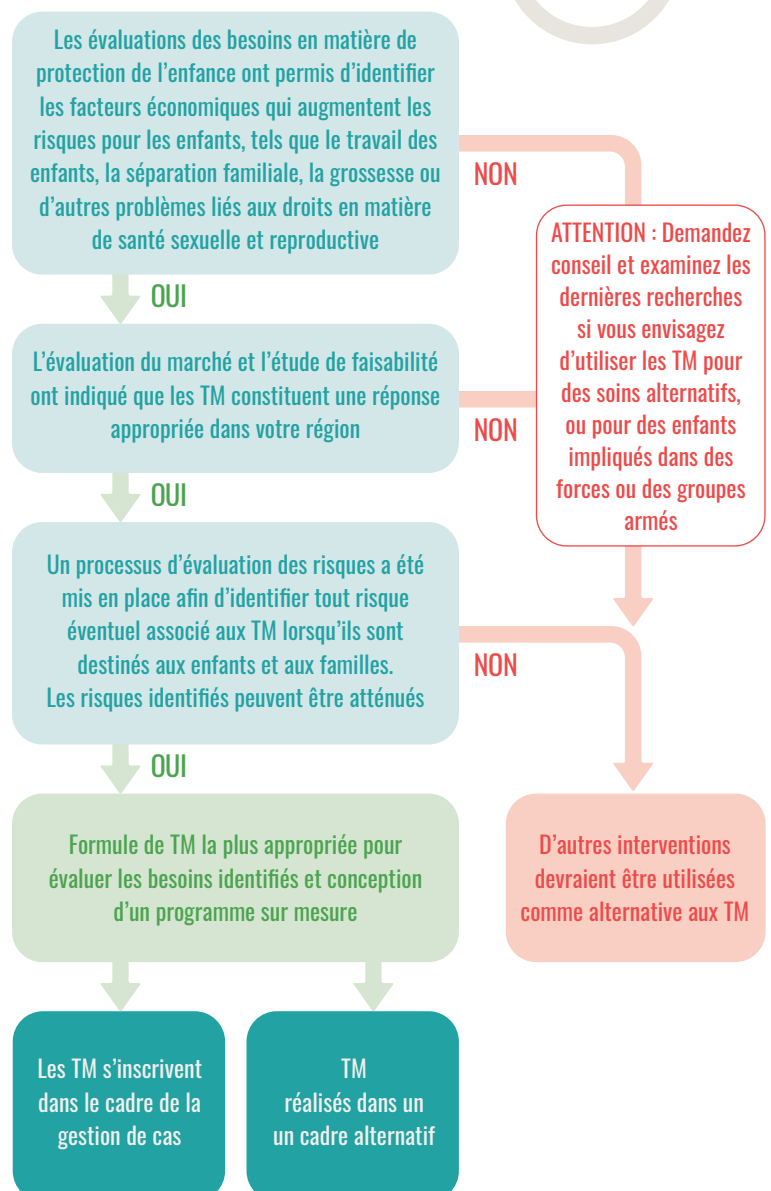
POUR EN SAVOIR PLUS

- Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire : Chapitre 4 Checklist de la faisabilité : est-il possible de fournir des transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans votre contexte ?

POUR EN SAVOIR PLUS

- Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire*, p.31

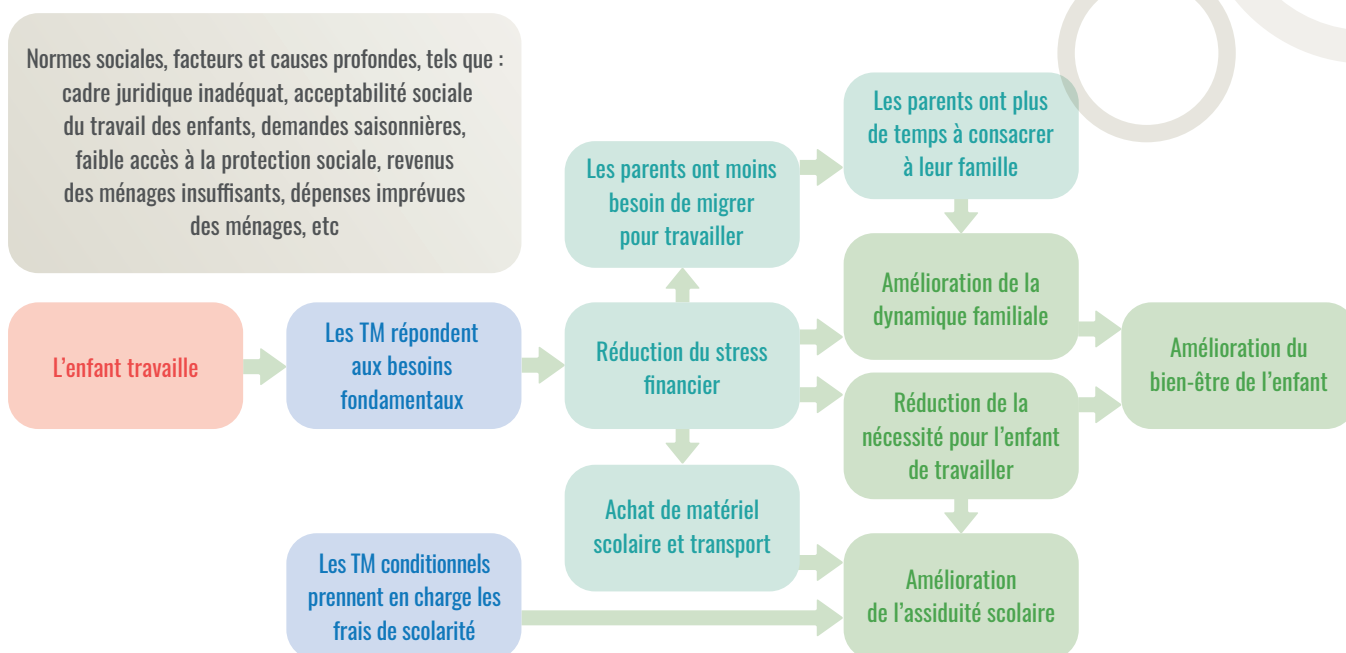
FIGURE 1 : Arbre de décision pour l'utilisation de TM dans le cadre d'une intervention pour la protection de l'enfance



Voies possibles pour que les TM améliorent les résultats en matière de protection de l'enfance

- Les résultats attendus des interventions en matière de protection de l'enfance comprennent la prévention, l'atténuation et la réponse aux risques suivants : le travail des enfants, les enfants non accompagnés et séparés, la violence sexuelle et sexuelle, y compris le mariage des enfants, le recrutement dans les forces et groupes armés, la santé mentale et la détresse psychosociale, ainsi que la maltraitance physique et émotionnelle.
- On peut atteindre de manière indirecte de meilleurs résultats en matière de protection de l'enfance, par exemple en utilisant des transferts monétaires conditionnels pour encourager l'assiduité scolaire des enfants, laquelle, à son tour, réduira l'exposition des enfants aux risques potentiels de protection.
- Les graphiques ci-dessous illustrent la manière dont les TM peuvent être utilisés pour contribuer aux résultats en matière de protection de l'enfance, par différentes voies, en notant qu'ils ne s'intéressent qu'aux facteurs de risques économiques. L'un des principaux résultats en matière de protection de l'enfance présentés ici porte sur le travail des enfants, pour lequel les données sont relativement nombreuses. Les professionnels de la protection de l'enfance produisent continuellement des données probantes et nous vous encourageons à partager vos expériences afin de continuer à les enrichir.

FIGURE 2 : Filière du travail des enfants



POUR EN SAVOIR PLUS

- [Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire](#), p.27-28;
- [Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces](#) | UNCHR, p.7-8 (en anglais)
- [Transferts protection de l'enfance: Résumé des pratiques et des données probantes des programmes de Save the Children](#)
- [Programmes de TM et protection de l'enfance dans l'action humanitaire : examen et possibilités de renforcer les données probantes](#) | Alliance for la protection de l'enfant dans l'action humanitaire (en anglais)
- [Transferts monétaires pour la protection faire l'inventaire des transferts monétaires pour obtenir des résultats de protection dans les contextes humanitaires](#)



ÉTUDE DE CAS 2 : TM DESTINÉS À L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En Égypte, Plan International a ciblé 4 170 adolescents et adolescentes âgés de 10 à 14 ans afin d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les réfugiés syriens et les communautés d'accueil égyptiennes, réduisant ainsi les risques liés à la protection, notamment les mariages précoces, le travail des enfants et la détresse psychosociale. Des TM ont été accordés aux ménages pour leur permettre de surmonter les obstacles financiers qui freinent l'accès à l'éducation, notamment pour couvrir les frais de scolarité et de matériel, sous la forme de deux « bourses d'éducation » d'un montant total de 137 dollars. Mais les TM ne représentaient qu'un élément du projet. Les enseignant-e-s ont été formé-e-s à des méthodes d'enseignement centrées sur l'enfant et les écoles ont été réhabilitées. Des comités locaux d'éducation et de protection ont été créés, et des initiatives portant sur l'éducation parentale positive et la consolidation de la paix au sein de la communauté ont été mises en œuvre. Une évaluation a montré que les familles utilisaient les transferts monétaires pour payer les frais de scolarité et de transport, mais que des obstacles économiques subsistaient pour les groupes les plus vulnérables, comme les adolescent.e.s handicapé.e.s. Les TM et les interventions complémentaires ont permis d'améliorer différents aspects relevant d'une éducation de qualité et de la protection de l'enfance, de l'accès aux écoles sur le plan financier à la création d'un environnement scolaire et familial plus sûr.

Source : Évaluations par la WRC des projets de TM de Plan International destinés aux adolescent.e.s : Synopsis des études de cas en Égypte et en République centrafricaine | Plan International : WRC (en anglais)

Cycle du programme

POUR EN SAVOIR PLUS

- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces | UNCHR \(en anglais\)*](#)
- [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire*](#)

Évaluations

- Une évaluation hybride couvrant plusieurs thèmes devrait être réalisée en collaboration avec les équipes de protection de l'enfance, de TM et d'autres collègues impliqués dans le projet prospectif. Elle vise à recueillir des informations sur i) les besoins et la situation des enfants, ii) l'état des marchés locaux, iii) les risques potentiels liés à la protection associés aux TM, iv) les prestataires de services financiers potentiels, et v) la faisabilité de la mise en œuvre des TM, etc. Il peut s'agir d'adapter des outils existants tels que ceux mentionnés ci-dessous ou de créer un autre outil de protection de l'enfance pour intégrer les TM et d'autres thèmes pertinents dans le cadre du projet.
 - i) Intégrer les questions relatives à la protection de l'enfance dans l'évaluation des besoins et de la situation en recherchant des informations sur le degré de couverture des besoins des enfants, les risques liés à la protection de l'enfance, les stratégies d'adaptation négatives et les catégories d'enfants vulnérables.
 - ii) Intégrer les questions relatives à la protection de l'enfance dans l'évaluation du marché en considérant i) les biens et services liés à la protection de l'enfance, c'est-à-dire, les soins apportés aux enfants, les vêtements pour enfants, la nourriture, l'éducation, la santé, les services juridiques et para-juridiques, le transport, la communication et leur coût, la disponibilité, l'adéquation et la qualité, ii) le rôle des enfants dans l'économie, y compris la situation économique des ménages, c'est-à-dire les enfants qui travaillent, qui achètent de la nourriture et des produits non alimentaires et les risques que cela peut représenter pour eux, iii) l'accès au marché pour les enfants et leurs aidants, quel que soit leur âge, leur sexe et leurs compétences, et la sécurité sur la route vers et depuis le marché et à l'intérieur du marché lui-même.



- iii) Tenir compte des risques et de leur atténuation (voir encadré 4 : Évaluation et atténuation des risques)
- iv) Intégrer les questions relatives à la protection de l'enfance dans l'évaluation des prestataires de services financiers en examinant i) leurs compétences en matière de travail avec les personnes vulnérables, y compris les enfants, ii) leur capacité à gérer et à traiter les risques en matière de sûreté et de sécurité, iii) leurs éventuelles politiques et pratiques en matière de travail des enfants, iv) leurs protocoles de protection des données et v) leur capacité à appliquer les normes en matière de protection des données.
- v) La faisabilité des TM (voir la section « Quand utiliser les TM dans le cadre de la protection de l'enfance et quand ne pas le faire » et

« Conception du programme pour une évaluation du mécanisme de distribution »)

- Un processus étape par étape pour mener une évaluation des TM pour la protection de l'enfance :
 - [Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire](#) | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire
 - [Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions sous forme d'espèces, y compris les outils en annexe](#) | UNCHR (en anglais)
 - [Mini guide d'évaluation des besoins pour les TM destinés aux adolescent.e.s, y compris les outils de Plan International et de la Commission des femmes pour les réfugiés](#) (en anglais)

Conception du programme

Vous sortez de votre zone de confort ? Prenez contact avec des collègues d'autres services de votre organisation en charge de TM, parlez au représentant du Cash Working Group, s'il en existe un, ou demandez de l'aide au service d'assistance de la TTC4P.

- Les objectifs de protection traités par le biais des TM doivent se concentrer sur la satisfaction des besoins de protection à court terme, dans la mesure où lesdits transferts constituent une intervention à court terme. Par exemple, l'atténuation des facteurs économiques de la séparation familiale, les risques immédiats de mariage d'enfants ou d'abandon scolaire, ou soutenir l'accès aux services dédiés aux victimes. Les objectifs structurels et à long terme, tels que la modification des perceptions de la communauté, ne sont pas appropriés ou doivent être abordés en parallèle avec d'autres modalités.
- Il est possible que les ménages aient des besoins de soutien plus importants ou à plus long terme susceptibles d'avoir un impact positif sur la protection de l'enfant, tels que ceux liés à l'abri, à la couverture des besoins fondamentaux et surtout aux moyens de subsistance, qui permettent de remédier à la vulnérabilité économique de manière plus durable. Il convient d'envisager de soutenir les ménages avec ce type d'interventions, parallèlement aux TM destinés à la protection de l'enfance.
- En combinant les TM à des interventions complémentaires de protection de l'enfance non-monétaires, telles que des prestations de services (ou « cash+ »), vous augmentez l'impact sur les résultats de la protection de l'enfance. Ces interventions supplémentaires en matière de protection de l'enfance ou autres doivent être liées à votre évaluation des besoins et des causes des risques associés, qui peuvent être multiples.
- On considère actuellement que les transferts monétaires conditionnels sans restriction (sans restriction = les participants sont libres d'utiliser les fonds comme ils l'entendent ; et conditionnels = les participants doivent remplir une condition pour recevoir les fonds, à savoir fréquenter l'école, participer à une formation, ou à une session de soutien psychosocial, ou remplir d'autres conditions). Cependant, le caractère conditionnel est plus complexe et plus coûteux à gérer et doit être évalué en fonction de son utilité dans le contexte et de la capacité organisationnelle/des coûts. La sensibilisation à la question de la protection de l'enfance peut être une bonne alternative à la conditionnalité. Il est préférable de ne pas utiliser de conditions ou de restrictions si vous pouvez atteindre les résultats visés en matière de protection de l'enfance sans conditions/restrictions.



RESSOURCES

- [*Concevoir les TM see precedent comments for French version and links pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans un contexte humanitaire | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(en anglais\)*](#)
- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces | UNCHR \(en anglais\)*](#)
- [*Mini guide d'évaluation des besoins pour les TM destinés aux adolescent.e.s, y compris les outils | Plan International et Commission des femmes pour les réfugiés \(en anglais\)*](#)
- [*Une boîte à outils pour aider les bénéficiaires adultes et adolescents dans la gestion financière de base | Save the Children*](#)

• Mécanisme de distribution

- Les TM peuvent être remis aux bénéficiaires de différentes manières, notamment, mais sans s'y limiter, par paiement direct, par téléphone portable, par virement bancaire, par chèque ou par l'intermédiaire d'une société de transfert d'argent. Dans certains cas, l'argent sera transféré par l'intermédiaire d'un tiers appelé collectivement prestataire de services financiers (PSF).
- Étudier les recommandations spécifiques au contexte pour chaque mécanisme de prestation et évaluer leurs risques et avantages potentiels.



POUR EN SAVOIR PLUS

- [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire, p. 30-31*](#)
- [*Outil d'évaluation du mécanisme de versement d'espèces | HCR*](#)

• Ciblage :

- Orientations sur les critères de ciblage : [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, p. 42 ;*](#)
- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces | UNCHR, p.19-20. \(en anglais\)*](#)

- Il n'est pas nécessaire de donner de l'argent directement aux enfants pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance. Il est préférable que les TM soient accordés à un adulte, mais il existe des exceptions : les enfants non accompagnés, les ménages dirigés par des enfants, ou toute autre raison valable telle que la sécurité.
- Pour les décisions visant à cibler les adolescent.e.s, veuillez vous référer au : Guide des bonnes pratiques : 8 actions clés pour mettre en œuvre un transfert monétaire adapté aux adolescent.e.s | Plan International et Commission des femmes pour les réfugiés.



POUR EN SAVOIR PLUS

- [*Transferts monétaires et protection de l'enfance dans l'action humanitaire : Note d'orientation sur les transferts monétaires pour les ménages dirigés par des enfants \(CHH\) et les enfants non accompagnés \(UAC\) | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, comprenant un arbre de décision sur l'opportunité d'inclure les CHH et les UAC, des considérations clés et des outils pratiques.*](#)
- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions sous forme d'espèces | UNCHR, p. 26*](#)

• Montant du transfert :

- Vérifier s'il existe déjà des directives locales sur la quantification des besoins en matière de protection de l'enfance et de services pour l'assistance concernant les TM. Le montant de chaque projet de protection de l'enfance/TM doit être déterminé en fonction de l'évaluation des besoins pour la protection de l'enfance, de l'analyse contextuelle et du coût des services de protection mis en évidence dans l'évaluation du marché. Ces coûts comprennent les besoins fondamentaux des ménages, les coûts des biens et services et les coûts divers tels que l'argent liquide pour le transport et la communication. Le revenu du ménage et l'aide fournie par d'autres agences humanitaires doivent être déduits du montant de la valeur de transfert de la protection de l'enfance.
- Ce montant doit être suffisant pour permettre aux personnes de répondre aux besoins identifiés en matière de protection de l'enfance, dans l'évaluation des besoins et être accessible



sur les marchés locaux. Pour une assistance complète, il est possible d'envisager de cibler les bénéficiaires actuels des ménages pour des TM en matière de protection de l'enfance, ou les interventions à long terme, c'est-à-dire le soutien aux moyens de subsistance, la formation, ou toute autre intervention mise en évidence par l'évaluation des besoins.

- La détermination des montants de transfert au niveau du groupe en dehors de la gestion des cas (par exemple pour le panier de dépenses minimum ou d'autres situations où les coûts ne sont pas individualisés) nécessite une analyse des principaux risques liés à la protection, de leurs moteurs économiques et des coûts associés à la lutte contre le risque.
- Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | *Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*, p. 45-50
- Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces | *UNCHR*, p. 11-12 (en anglais)
- La fréquence des transferts peut être régulière, ponctuelle ou limitée. Déterminer la fréquence en fonction des besoins, de la capacité organisationnelle, des objectifs du projet, de la capacité du prestataire de services financiers et des coûts de transaction (optimisation des ressources).
- La flexibilité de la conception, notamment en ce qui concerne le mécanisme de prestations, le montant et la fréquence des transferts, peut accroître les chances de réussite du programme de protection de l'enfance en s'adaptant à l'évolution des circonstances.
- Définissez deux types d'indicateurs différents pour votre transfert monétaire pour les projets de protection de l'enfance :
 - Indicateurs de programme qui permettent de suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats souhaités.
 - Indicateurs d'alerte : indicateurs qui signalent un danger potentiel pour les personnes impliquées dans l'intervention ou la communauté, et qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier.
 - Pour en savoir plus sur les indicateurs, les échantillons d'indicateurs pour les résultats de programme de protection de l'enfance et les signaux d'alerte : Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | *Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*, p. 36-41
- Mettre en place des mécanismes de redevabilité adaptés au programme et aux enfants.



EN SAVOIR PLUS :

- Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | *Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*

ÉTUDE DE CAS N° 3 : COLLABORATION ENTRE LES ÉQUIPES DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES TM

Les équipes chargées de la protection de l'enfance et des TM du bureau de l'International Rescue Committee en République démocratique du Congo travaillent en étroite collaboration pour mettre en œuvre les TM destinés à la protection de l'enfance tout au long du cycle du projet, y compris lors de la rédaction de la proposition, des évaluations, de la rédaction des procédures d'opération standard (POS), de la mise en œuvre et du suivi. Le personnel de la protection de l'enfance consulte les collègues des TM sur des problèmes spécifiques et demande des conseils et des idées sur la meilleure approche à adopter pour mettre en œuvre les TM dans des situations données, dans la mesure où il connaît les meilleures pratiques et les données du groupe de travail sur les espèces. Lors de la phase de conception du projet, ils évaluent et discutent ensemble des modalités de mise en œuvre possibles. Les collègues de la protection de l'enfance sont à leur tour en contact avec le cluster de protection et sont informés des pratiques locales recommandées en la matière. La collaboration tout au long du cycle du programme a permis d'éviter les frustrations et a contribué au succès des TM dans le cadre des interventions pour la protection de l'enfance, puisque l'expertise des deux équipes est utilisée de manière efficace.



Évaluation et atténuation des risques

- Les TM ne sont pas nécessairement plus risqués que d'autres modalités. Ils doivent être accompagnés d'une évaluation des risques et d'une approche visant à les atténuer, d'une stratégie de suivi et d'évaluation solide, de mesures de sauvegarde et de protection des données et de partage de l'information. Les risques liés à la protection de l'enfance associés à la mise en place de TM varient en fonction du contexte, de l'âge, du sexe et de la diversité.

Tout TM en faveur d'une intervention dans le cadre de la protection de l'enfance doit être précédé d'une analyse des avantages et des risques que présente un tel transfert. Cette analyse devrait permettre de déterminer si la modalité du transfert est utilisée et comment prévenir et atténuer les risques.

RESSOURCES

- [*Boîte à outils pour faire participer des adolescents dans la protection de l'enfance et pour le suivi et l'évaluation de l'aide sous forme de transferts monétaires ou de coupons* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, OUTIL 2.1 Activité de cartographie des risques et des facteurs de protection liés aux TM pour les adolescent.e.s](#) (en anglais)
- [*Boîte à outils pour faire participer des adolescents dans la protection de l'enfance et pour le suivi et l'évaluation de l'aide sous forme de transferts monétaires ou de coupons* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, OUTIL 2.2 Discussion de groupe basée sur un récit avec des adolescents plus âgés \(15-17 ans\) et des aidants afin d'identifier les avantages et les risques en matière de protection et de sauvegarde de l'enfance avant de commencer l'aide sous forme de TM](#) (en anglais)
- [*Outil de suivi et d'évaluation de la protection de l'enfance de le cadre de l'assistance sous forme de TM* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) : (en anglais) OUTIL 1 : Discussions de groupe / outil d'entretien pour identifier les avantages et les risques liés à la protection de l'enfance avant de commencer les TM.
- [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#), p. 33-34
- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces* | UNCHR](#), p. 26 (en anglais)
- [*Boîte à outils pour faire participer des adolescents dans la protection de l'enfance et pour le suivi et l'évaluation de l'aide sous forme de transferts monétaires ou de coupons* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, OUTIL 2.3 Analyse des risques en matière de protection et de sauvegarde des adolescent.e.s](#) (en anglais)
- La confidentialité et la protection des données sont essentielles pour protéger les enfants et leurs familles. Les protocoles de partage d'informations ou les procédures opérationnelles standard doivent préciser quelles informations peuvent être partagées et avec qui. Assurez-vous que les informations sur le risque lié à la protection de l'enfance ne sont pas facilement accessibles (par exemple en les indiquant sur les cartes d'enregistrement ou sur des formulaires d'orientation vers d'autres services).

RESSOURCES

- [*Guide pratique pour la protection des données dans le cadre de l'assistance sous forme de TM : Supplément à la boîte à outils « Espèces en cas d'urgences »* | IFRC](#) (en anglais)
- [*Protocole de protection des données et de partage de l'information - Guide et modèle* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) (en anglais)
- [*Boîte à outils pour la qualité des programmes : Enregistrement et protection des données* | CALP](#) (en anglais)
- Respecter les règles en matière de sauvegarde de l'enfant dans le cadre des TM

RESSOURCES

- [*Guide sur la sauvegarde des enfants dans les programmes de TM* | Save the Children](#)
- [*Boîte à outils pour faire participer des adolescents dans la protection de l'enfance et pour le suivi et l'évaluation de l'aide sous forme de transferts monétaires ou de coupons* | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire : OUTIL 3 : Un outil d'enquête pour les travailleurs sociaux chargés de la protection de l'enfance](#)



Processus de mise en œuvre

- Élaborer un plan de distribution des TM qui tienne compte de la situation des bénéficiaires et de leur sécurité. Coordonner la distribution avec les TM, les finances et les autres collègues concernés.
- La distribution d'espèces doit être effectuée par une personne différente de celle qui s'occupe de la sélection/vérification des bénéficiaires. Les équipes chargées des TM ou d'autres équipes peuvent avoir besoin d'être formées sur la manière de prendre en charge les enfants ou adolescents. Notez qu'il est recommandé que certaines tâches, notamment celles concernant directement les risques liés à la protection de l'enfance, ne soient accomplies que par des collègues responsables de la PE.
- Élaborer et diffuser des documents d'information, d'éducation et de communication qui expliquent les droits des bénéficiaires, donnent des numéros de contact, décrivent comment accéder aux TM, indiquent les voies d'orientation, etc.
- Assurer la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les violences sexuelles pendant la mise en œuvre - voir l'encadré 4 : Évaluation et atténuation des risques



POUR EN SAVOIR PLUS

- [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(en anglais\)*](#)
- [*Mini guide pour la mise en œuvre d'un programme CVA adapté aux adolescents, y compris des outils | Plan International et Commission des femmes pour les réfugiés \(en anglais\)*](#)

Suivi et évaluation

- Au minimum, le suivi des TM pour les interventions dans le cadre de la PE doit comprendre la collecte de données de base et le suivi post-distribution (PDM) ou le suivi régulier de la protection de l'enfance, par exemple dans le cadre de la gestion des dossiers.
- Si le TM est intégré à la gestion de cas, discutez de la manière dont il est utilisé au cours des réunions de suivi et en quoi il contribue au bien-être de l'enfant.
- Les PDM i) suivent l'évolution des indicateurs ; ii) vérifient si les risques se concrétisent ; iii) fournissent des informations sur le processus, comme la manière dont les bénéficiaires perçoivent la qualité et la quantité de l'aide et la manière dont l'argent a été dépensé.



POUR EN SAVOIR PLUS

- [*Boîte à outils pour faire participer des adolescents dans la protection de l'enfance et pour le suivi et l'évaluation de l'aide sous forme de transferts monétaires ou de coupons | Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire*](#)
- [*Concevoir un programme de transferts monétaires pour obtenir des résultats en matière de protection de l'enfance dans les situations de crise humanitaire | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire*](#)
- [*Guide sur la promotion des résultats en matière de protection de l'enfance par le biais d'interventions basées sur les espèces | UNCHR, outils en annexe \(en anglais\)*](#)
- [*Outil de suivi et d'évaluation de la protection de l'enfance de le cadre de l'assistance sous forme de TM | Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire\) p. ex. Outil 3 : suivi pour les travailleurs sociaux \(en anglais\)*](#)



- [*Mini guide de suivi d'un programme de TM pour les adolescent.e.s, comprenant des outils | Plan International et Commission des femmes pour les réfugiés \(en anglais\)*](#)
- [*Une boîte à outils pour aider les bénéficiaire adultes et adolescents dans la gestion financière de base | Save the Children*](#)

Autres ressources

- [*TM pour les adolescents : une analyse de la manière dont l'aide sous forme de TM peut avoir des effets positifs sur les adolescent.e.s dans un contexte humanitaire | Plan International ; Commission des femmes pour les réfugiés*](#)
- [*Programmation de TM dans les secteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance : Analyse de la littérature et cartographie des données probantes | CALP \(en anglais\)*](#)

